

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 822

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

432 859 320 RCS Saint Etienne.

D M.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 880000.00 EUR.

Adresse : lieu-dit Pont Vacher, Route de Saint-Etienne, 42110 Feurs.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Projet de fusion entre DM Société par actions simplifiée au capital de 880000 euros siège social Lieudit Pont Vacher Route de Saint-Etienne 42110 FEURS RCS Saint-Etienne 432.859.320 et D. M. P. Société par actions simplifiée au capital de 1100000 euros siège social Lieudit Pont Vacher Route de Saint-Etienne 42110 FEURS RCS Saint-Etienne 409.695.889. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Montbrison du 30 juillet 2018, la société DM, société par actions simplifiée au capital de 880000 euros, dont le siège social est Lieudit Pont Vacher Route de Saint-Etienne 42110 FEURS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 432.859.320 RCS Saint-Etienne, et la société D. M. P., société par actions simplifiée au capital de 1100000 euros, dont le siège social est Lieudit Pont Vacher Route de Saint-Etienne, 42110 FEURS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 409.695.889 RCS Saint-Etienne, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société DM par la société D. M. P. La société DM ferait apport à la société D. M. P. de la totalité de son actif, soit 1103829 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 126259 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 977570 euros. Le rapport d'échange ressort à 1.10, soit 110 actions de la société D.M.P. pour 100 actions de la société DM. En rémunération de cet apport net, 96800 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société D. M. P. à titre d'augmentation de son capital social de 968000 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 9570 euros (différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 977570 euros et la valeur nominale globale des actions rémunérant cet apport, soit 968000 euros). La société DMP trouvant dans les éléments d'actif qui lui sont apportés par la société DM, 102000 actions de ses propres actions, procèdera à une réduction de son capital d'une somme de 1020000 euros. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2017. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par DM depuis le 1er octobre 2017 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par D. M. P. La société DM sera dissoute de plein droit

sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Saint-Etienne au nom des deux sociétés le 01 août 2018..

